

joue le rôle de bureau central en coordonnant les occasions de placement et les offres de capital privé et en facilitant le recrutement d'administrateurs compétents, quand on ne peut en trouver sur place pour la réalisation d'un projet donné. Le Canada a versé \$3,600,000 au capital de la Société, qui est de \$99,400,000 (É.-U.).

Association internationale de développement.—L'Association (AID), elle aussi affiliée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a été fondée en septembre 1960 afin de faire face à la situation créée par le nombre croissant de nations peu développées dont les besoins en capitaux étrangers dépassent leurs moyens de défrayer le service des emprunts classiques. À cette fin, l'Association consent aux pays en cause des prêts à des conditions plus faciles et moins onéreuses pour leur balance des paiements que celles des prêts ordinaires. Dans chaque cas, les crédits accordés jusqu'ici sont pour une période de 50 ans et ne portent pas d'intérêt. À la fin de 1965, les ressources effectives et virtuelles de l'AID atteignaient \$1,676,300,000 (É.-U.). Les cotisations prévues de 1965 à 1968 (sous réserve d'une autorisation législative) s'élèveront à \$740,745,000 (É.-U.), dont \$41,700,000 (É.-U.) seront fournis par le Canada. L'AID, qui a commencé à fonctionner en novembre 1960, a consenti ses premiers crédits destinés au développement en mai 1961. Au 31 décembre 1965, elle avait consenti 79 prêts de développement d'une valeur globale de \$1,192,300,000 à 30 pays de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'hémisphère occidental. En 1966, l'AID a approuvé des crédits de près de 478 millions de dollars (soit un nouveau sommet) contre 196 millions en 1965.

Agence internationale de l'énergie atomique.—Formée en 1957, l'Agence est un organisme international autonome fondé sous l'égide des Nations Unies. Elle a pour tâche de chercher à accélérer et à amplifier, de diverses façons, l'apport de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Parce que le Canada est considéré comme un des cinq membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire, y compris la production de matières premières, un représentant canadien fait partie du Conseil d'administration de l'AIÉA depuis sa création.

En juin 1967, l'AIÉA comptait 98 États membres. Les méthodes utilisées par l'Agence pour remplir sa tâche comprennent l'organisation de conférences et de colloques d'experts, la diffusion de renseignements et l'apport d'une assistance technique. Étant donné l'expansion rapide de l'énergie nucléaire, l'Agence consacre une bonne part de ses efforts à ce domaine, de même qu'à l'étude de nouveaux champs d'application pour les isotopes en agriculture et en médecine. Un secteur de l'activité de l'Agence qui prend de plus en plus d'importance est celui qui s'occupe de l'élaboration et de l'application de mesures sécuritaires pour garantir que les matières fissibles fournies à des fins pacifiques ne soient pas détournées vers des fins militaires.

Commission du droit international.—En vertu de l'article 13(1) de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale de l'ONU a notamment pour fonction de favoriser le développement progressif du droit international et de sa codification. Afin de contribuer à l'exécution de cette tâche, l'Assemblée générale créait une Commission du droit international au moyen d'une résolution en date du 21 novembre 1947. Elle comprend 25 membres élus à titre personnel. Leur mandat dure cinq années et, en général, ils représentent les principales formes de civilisation et les principaux régimes juridiques du monde. Le 28 novembre 1961, le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures du Canada était élu membre de cette Commission. À l'heure actuelle, la Commission du droit international se compose de nationaux des 25 pays suivants: Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Irak, Israël, Italie, Japon, Nigéria, Pologne, République Arabe Unie, Sénégal, Union des républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Yougoslavie.